



Direction des Ressources Humaines



**ACCORD-CADRE
DE SERVICES**

**Transport d'agents départementaux en situation
de handicap pour des trajets professionnels**

Consultation n°2026930131

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Date limite de réception des offres :

27 / 10 / 2026 à 12 h



Annexe 1 : Documents justificatifs à produire par le candidat pressenti à l'attribution du contrat

Annexe 2 : Formulaire de candidature

Annexe 3 : Conditions d'accès AWS-Achat (échanges, signature, dépôt...) téléchargeable sur le profil acheteur

Annexe 4 : Détail Quantitatif Estimatif

Annexe 5 : Cadre de réponse technique et environnementale

Annexe 6 : Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département de la Seine-Saint-Denis

Représentant : Monsieur le président du conseil départemental

Adresse : Hôtel du Département

93003 Bobigny Cedex

Site internet : <https://seinesaintdenis.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Transport d'agents départementaux en situation de handicap pour des trajets professionnels.

L'accord cadre porte sur de la prestation de transport dans de bonnes conditions et avec ponctualité des agent.e.s en situation de handicap dans le cadre professionnel.

Code CPV	Libellé CPV
60000000-8	Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

■ Caractéristiques principales du contrat :

Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Durée	4 An(s)
Développement durable	Clause environnementale

■ Allotissement :

Conformément à l'article L. 2113-11, 2° du Code de la commande publique, le marché n'est pas alloti, la dévolution en lots séparés étant susceptible de rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution et la coordination des prestations.

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Le présent marché est lancé suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, définie aux articles L.2124-2, R. 2124-2, R.2161-2 et suivants du Code de la commande publique (CCP).

La forme retenue pour l'exécution du contrat l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

Le marché est encadré par les montants suivants pour toute la durée du contrat :

- Montant minimum : 200 000,00 € HT
- Montant maximum : 800 000,00 € HT

■ Nature de la prestation :

Les prestations relèvent d'un contrat de services.

■ Durée globale du contrat :

Le contrat est conclu pour une durée de **4 An(s)** à compter de la notification du contrat.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Délais d'exécution des bons de commande :**

Le délai d'exécution des prestations est fixé pour chaque bon de commande. Il tient compte de la nature et de la quantité des prestations à réaliser.

Le délai court à compter de la date prescrite par le bon de commande ou, à défaut, à compter de la réception du bon de commande par le titulaire

■ **Mode de règlement du marché et modalités de financement :**

Le présent contrat est financé sur ressources propres du Département. Il sera réglé par virement, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le délai de paiement est de 30 jours à la date certaine de réception des documents comptables.

■ **Avance :**

Une avance est prévue dans les formes et conditions posées par l'article R2191-3 du Code de la Commande Publique et au Cahier des clauses particulières.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement qui devra indiquer tous les membres du groupement lors de son dépôt. Le groupement peut être un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, la répartition des prestations entre les membres du groupement doit être indiquée à l'acte d'engagement.

Les candidats ne peuvent se présenter en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Les candidatures concernées seront rejetées dans leur ensemble.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics.seinesaintdenis.fr>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- L'Acte d'Engagement (AE). L'AE doit être complété, daté et signé par le(s) représentant(s) habilités du/des titulaire(s) et ses annexes :
 - **Annexe n°1** - Bordereau des Prix Unitaires et des Délais (BPUD)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
 - **Annexe n°1** – Accord de sous-traitance des données Le présent règlement de consultation (RC) et ses annexes :
 - **Annexe 1** : Documents justificatifs à produire par le candidat pressenti à l'attribution du contrat
 - **Annexe 2** : Formulaire de candidature
 - **Annexe 3** : Conditions d'accès AWS-Achat (échanges, signature, dépôt...) téléchargeable sur le profil acheteur
 - **Annexe 4** : Détail quantitatif estimatif.
 - **Annexe 5** : Cadre de réponse technique et environnementale
 - **Annexe 6** : Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marchespublics.seinesaintdenis.fr>.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Dématérialisation de la procédure :**

Les plis doivent **obligatoirement** être reçus sous forme dématérialisée (**voir annexe 3 au RC téléchargeable sur la plateforme départementale** <https://marchespublics.seinesaintdenis.fr>).

La signature électronique de l'offre pour la présente consultation est obligatoire (sous peine d'irrégularité de l'offre). Les candidats sont invités à se reporter à l'annexe 3 du RC pour ce faire.

Le Département se réserve le droit, dans le cadre d'une mise au point du contrat, de faire signer électroniquement de nouveau l'acte d'engagement à l'attributaire pressenti afin de rectifier des erreurs matérielles. Toutefois, cette mise au point ne peut se faire qu'à offre constante.

Le pli doit impérativement être déposé avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent règlement de la consultation.

■ **Copie de sauvegarde :**

Le candidat est fortement invité à remettre en supplément une copie de sauvegarde de son offre déposée en ligne, sur support papier et/ou numérique (clé USB, CD-Rom...) **avant la date limite et l'heure de remise de l'offre** selon les conditions définies ci-après.

Pour information, la copie de sauvegarde ne se substitue en rien au pli électronique.

Adresse de remise de la copie de sauvegarde :

La copie de sauvegarde peut être déposée en main propre contre récépissé ou en courrier suivi (Chronopost, Fedex, UPS ou équivalent) du lundi au vendredi **de 9h à 12h et de 14h à 16h**, dans les locaux du Département de la Seine-Saint-Denis à l'adresse suivante :

Direction de la Commande et de l'Achat Publics
Immeuble PULSE
46 rue de Proudhon
5^{ème} étage
93210 Saint-Denis

Elle peut également être envoyée en recommandé avec avis de réception postal portant l'adresse suivante :

Département de Seine-Saint-Denis
Direction de la Commande et de l'Achat Publics
Hôtel du Département
93006 BOBIGNY Cedex

Appel d'offres ouvert – COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE

OFFRE POUR : Consultation n°2026930131

OBJET DU MARCHE : Transport d'agents départementaux en situation de handicap pour des trajets professionnels

Entreprise : ...

■ Contenu des plis :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les réponses à la consultation sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.



**Les pièces de la candidature et de l'offre dont la signature électronique par le soumissionnaire est obligatoire en vertu du présent RC devront l'être suivant les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique et dont les modalités sont décrites au sein de l'annexe 3 du présent RC (téléchargeable directement sur le profil acheteur).
Seules les pièces suivies du signe « [SEO] » sont à signer électroniquement.**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous.

❖ Pièces concernant la candidature :

Les candidats sont incités à utiliser le « **Formulaire de candidature** » joint en annexe du présent document pour présenter leur candidature suivant les éléments indiqués ci-dessous.



L'attention du candidat est portée sur le fait que les éléments demandés ci-dessous doivent être obligatoirement distincts des documents constitutifs de l'offre.
Les précisions demandées au titre de la candidature relatives aux moyens humains et/ou matériels, titres d'étude ainsi que les références ne doivent pas être contenues au sein du mémoire technique mais doivent être produits à part entière.

En lieu et place des documents exigés pour apprécier la candidature de l'opérateur économique, ce dernier a la faculté de présenter le Document unique de marché européen (DUME) disponible sur le site internet : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R44043>
Ce document est rédigé en langue française.

En tout état de cause, à l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Documents justificatifs à produire par le candidat pressenti à l'attribution du contrat	RC_Annexe 1_Justificatifs de l'attributaire pressenti
Pouvoir à engager le candidat	L'habilitation de la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise
Formulaire de candidature	Formulaire de candidature susmentionné complété par le candidat
Formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4)	Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. La demande d'acceptation de sous-traitance est régie par les dispositions des articles R2193-1 du code de la commande publique. Dans ce dernier cas, le candidat peut s'appuyer sur le formulaire DC4 disponible sur le site du ministère de l'Economie. Ce formulaire sera annexé à l'acte d'engagement (AE). En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement : - les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ; - une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.
Moyens financiers	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et la part du chiffre d'affaire du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur

Document	Descriptif
	économique, dans la mesure où ces informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années Titres et Qualifications des personnes en charge d'assurer l'exécution des prestations objet du marché
Engagement du candidat pour l'égalité femmes hommes	Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Si le candidat est une société de création récente (société de moins de 3 ans d'existence), il peut fournir, en lieu et place de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices, tout autre document considéré comme équivalent (déclaration appropriée de banque, attestation comptable relative à l'état financier de l'entreprise depuis sa création...). Il peut également fournir la liste des éventuelles prestations en cours précisant, pour chacune d'entre elles, le montant et la nature des prestations afin de palier à l'absence de certificats de capacité pour des marchés similaires.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

❖ **Pièces concernant l'offre :**

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement complété et signé (éventuellement accompagné de la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) et des pièces mentionnées aux articles R2193-1 du code de la commande publique). La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.
Bordereau des Prix Unitaires et des Délais (BPUD)	Annexe 1 de l'AE - Bordereau des prix unitaires complété aux endroits prévus à cet effet par le candidat, sans modification ou ajout des libellés ou unités d'œuvre sous peine d'irrégularité de l'offre . Chaque ligne doit être renseignée. Le BPUD doit être joint à l'offre sous format .PDF et .XLS (ou format équivalent), daté et signé électroniquement.
Détail quantitatif estimatif (DQE)	Détail quantitatif estimatif complété aux endroits prévus à cet effet par le candidat sous format .XLS (ou format équivalent)
Cadre de réponse technique et environnemental (CRTE)	Le CRTE doit être complété par le candidat et joint à l'offre sous format .PDF (ou format équivalent).



Le bordereau des prix est à compléter entièrement aux endroits prévus à cet effet par le candidat, sans modification ou ajout des libellés ou unité d'œuvre sous peine d'irrégularité de l'offre. Chaque ligne doit être renseignée.

Les propositions technique et environnementale sont des pièces contractuelles. Toute

■ **Protection des données personnelles :**

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ **Sélection des candidatures :**

Pour apprécier les capacités professionnelles, techniques, et financières du soumissionnaire, si l'acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander à tous les soumissionnaires de compléter ou préciser leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Les conditions de sélection des candidats seront les suivantes :

- Capacités financières (part du chiffre d'affaires moyen annuel relevant de l'objet du marché sur les 3 derniers exercices disponibles) suffisantes pour réaliser les prestations objet du marché ;
- Capacités techniques et professionnelles suffisantes pour réaliser les prestations objet du marché.

En application de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté en cours de procédure d'examiner les offres avant les candidatures.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères et sous-critères d'analyse des offres		
Modalités d'analyse		
Critère	Pondération 100 points	Complément
Critère 1 : Prix	40	Apprécié sur la base du DQE renseigné par le candidat, sur la base des prix du BPUD.
Critère 2 : Valeur technique	40	Appréciée sur la base du cadre de réponse technique

		renseigné par le candidat.
- Sous-critère 1 : Méthodologie d'intervention	20	Modalité de contrôle des prestations, gestion des commandes standard et urgentes, gestion des annulations et des modifications des commandes,
- Sous-critère 2 : Moyens matériels	10	Pertinence de la flotte automobile dédiée au marché
- Sous-critère 3 : Moyens humains	10	Expérience et qualification de l'équipe, et effectif dédié au marché.
Critère 3 : Développement durable	20	Appréciée sur la base du cadre de réponse environnementale du candidat
- Sous-critère 1 : Performance environnementale de la flotte	15	Part de véhicules à faibles ou très faibles émissions affectés au marché. Type d'énergie utilisée (électrique, hybride, GNV...). Conformité aux normes (Euro 6 minimum)
- Sous-critère 2 : Optimisation des trajets	5	Description des outils d'optimisation des trajets. Suivi et reporting environnemental. Moyens mis en œuvre pour réduire les kilomètres à vide. Description des démarches d'éco-conduite (formation, suivi)

Les offres financières seront appréciées à l'aide du détail quantitatif estimatif (DQE) à remplir par le candidat dont le montant est obtenu par application des prix unitaires figurant au bordereau de prix unitaires des délais (BPUD) du candidat à des quantités théoriques. Aucune modification ni ajout de libellés sur le BPUD et le DQE n'est autorisé.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications HT figurant sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées, et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

En cas d'égalité après application de ces critères, pour le classement des candidats et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère n°2 sera classé en première position.

En cas de nouvelle égalité, le candidat ayant présenté l'offre la moins disante sera classé en première position.

■ Conditions relatives au rejet des offres :

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Dans tous les cas, les offres demeurées irrégulières après cette demande seront définitivement rejetées.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Conditions d'attribution :

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations (dans la mesure où ces obligations administratives lui incombent) énoncés à l'annexe 1 du présent document.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier ou courriel envoyé à celui-ci ; **ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours.**

Faute pour lui de satisfaire à cette demande dans le délai imparti, le marché ne pourra lui être attribué.



Dans un souci d'optimisation de la procédure, il est fortement conseillé au soumissionnaire de produire l'ensemble de ces documents au stade de la remise de pli.

Ces éléments devront être obligatoirement produits par le candidat pressenti à l'attribution du marché dans le cas où celui-ci est concerné par lesdits certificats à remettre. **En cas de société de création récente ou de toute autre situation ne permettant pas au candidat de produire ces documents**, il est conseillé de se rapprocher des administrations et organismes compétents pour toute information.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite dans la rubrique « correspondre avec l'acheteur » de la consultation sur le Profil Acheteur <https://marchespublics.seinesaintdenis.fr/>. Une réponse sera apportée par l'acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Montreuil
7, rue Catherine Puig
93558 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 49 20 20 00
Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr
Télécopie : 01 49 20 20 99